



DELIBERATION
COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER
DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 22 janvier 2026

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 17 janvier 2026, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	14

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Madame LEMOINE, Monsieur VIGNANCOUR, Madame CARPENTIER, Madame WINDELS, Monsieur HAMEL, Madame LEBERTRE, Madame MOULIN, Monsieur ENGEL, Monsieur BLAIZOT

Absents excusés : Monsieur TREFOUX a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur GODEL a donné pouvoir à Monsieur ENGEL, Monsieur LE BRETON a donné pouvoir à Madame LEMOINE, Madame LANGLAIS a donné pouvoir à Madame CARPENTIER, Monsieur LEPORTIER, Madame TERRIER, Monsieur BENOIST, Monsieur COISEL, Monsieur BRIAS

Secrétaire de Séance : Madame LEMOINE

26-008 TARIFS COMMUNAUX 2026 AJOUT TARIF GARDIENNAGE CABINES DE PLAGE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n° 25-097 en date 11 décembre 2025 adoptant les tarifs communaux 2026 ;

Considérant que le tarif des frais de gardiennage (cabines de plage, etc...) a été oublié sur le vote de décembre dernier, il est proposé d'instaurer un tarif à 15 euros / jour.

Le conseil municipal à l'unanimité des présents et des pouvoirs :

- **ABROGE** la délibération n° 25-097 du 11 décembre 2025 actant les tarifs communaux 2026 ;
- **ADOpte** les tarifs 2026 joints à la présente délibération.

Vote : Pour : 14

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Thomas DUPONT-FEDERICI